

FEDERATION DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES CENTRE ET MASSIF CENTRAL

Association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports N°63EP516
Siège social : Maison des Associations, 2 Bd Trudaine, 63000 Clermont-Ferrand

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Le 28 octobre 2017 à ARGENTON SUR CREUSE

Sont présents :

03 : Vichy et ses sources, La Sabotée Cussétoise, Les Brûlés de Chazemais,
12 : La Pastourelle de Rodez,
15 : La Sanfloraine, L'iralot
18 : Les Sonneurs Néronnais, La Sabotée Sancerroise,
36 : Les Tréteaux du Pont Vieux,
37 : Lo Bourreio
42 : Lou Cantou
43 : La bourrée vellave,
48 : La Bourrée Barabande
63 : Les Enfants de l'Auvergne, Le folklore Issoirien, La Pastourelle du Val d'Allier.

Membres individuels : Marie Proust – Guy Boistard

Membres du Conseil d'Administration : Huguette Varin, Yvonne Changea, Michel Laruent, Aurélie Ugonnet, Marie Proust, Angélique Clément

Membres cooptés : Marie-Noëlle Hérilier, Gisèle Durand, Serge Mielvaque

Sont excusés

03 : La pastourelle des trois vallées, Les gâts do bourbonnais,
12 : Los Oyolos
15 : La Bourrée d'Aurillac, La Bourrée du Carlades
18 : La chaînée castelloise
19 : Icoranda
23 : Lo danseus de Jean do Boueix,
43 : Le Brusse, Lous petioutous delh Velay
45 : Ronda tipica
63 : Le Livradoué dansaire, La bourrée de Vergheas, Les danseurs Brayauds, La Bourrée du Pavin, Lou Brouchillou.

Membres du Conseil d'Administration : Carole Couppat, Monique Pelletier, Pierre Cruz, Aurélie Fournier, Clémence Ugonnet.

Président d'honneur : Jean-Jacques COUPPAT

Membre d'honneur : Daniel Blanquet

Membres individuels : Philippe Proust

Ouverture de l'Assemblée Générale

Huguette Varin, nouvelle Présidente de la Fédération ouvre la 67^{ème} Assemblée Générale de la Fédération des Arts et Traditions Populaires du Centre et du Massif Central, succède à Roger Marandola. Elle est entrée au Conseil d'Administration en 2010. Elle remercie les membres présents. Robert Gabillaud Président du groupe les Tréteaux du Pont Vieux qui accueille cette Assemblée Générale souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. La visite programmée du Musée de la chemiserie est avancée à 9 h 30 au lieu de 10 h, dimanche

Une minute de silence est observée en hommage aux membres des groupes disparus au cours de cette année.

Appel des groupes.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Il est proposé aux membres présents la modification de l'article 10a de nos statuts ainsi rédigé :

10 a - Texte actuel :

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 12 membres élus pour quatre ans, par l'Assemblée Générale Fédérale, par scrutin secret dont les modalités sont fixées par le Règlement Intérieur.

Est éligible au Conseil d'Administration toutes personnes âgées de 16 ans au moins **et 70 ans au plus au jour de l'élection (1)**. Cependant, tout membre mineur élu ne pourra exercer de fonction de direction.

Les membres élus sont renouvelables par moitié tous les deux ans, selon un ordre préétabli par tirages au sort. Les membres sortants sont rééligibles **mais ils ne pourront exercer plus de trois mandats consécutifs (1)**. La première élection pour un mandat de 4 ans prendra effet pour les nouveaux membres élus ou renouvelés, en assemblée générale **2014 et en fin de mandat pour les membres déjà précédemment élus. (1)**

Les raisons pour lesquelles il est prévu de supprimer les termes en gras de cet article sont :

- Personnes compétentes et libérées des contraintes professionnelles pouvant rencontrer les diverses instances ou collectivités aux horaires d'ouvertures de leurs bureaux,
- On ne prend plus sa retraite à 60 ans mais 62 ans au meilleur des cas sinon plus (et peut-être 67ans),
- Pour les personnes en activité difficile de se libérer pour rencontrer certains interlocuteurs. (Assurances, Conseil Régional, ou Départemental etc....) ,

Nous vous proposons donc un nouveau texte ainsi rédigé :

10 a - Nouveau texte:

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 12 membres élus pour quatre ans, par l'Assemblée Générale Fédérale, par scrutin secret dont les modalités sont fixées par le Règlement Intérieur.

Est éligible au Conseil d'Administration toutes personnes âgées de 16 ans au moins. Cependant, tout membre mineur élu ne pourra exercer de fonction de direction.

Les membres élus sont renouvelables par moitié tous les deux ans, selon un ordre préétabli par tirages au sort. Les membres sortants sont rééligibles. La première élection pour un mandat de 4 ans prendra effet pour les nouveaux membres élus ou renouvelés, en assemblée générale. **A l'issue de l'assemblée générale le Conseil d'Administration se réunira pour élire son nouveau bureau. (2)**

(1) Les termes en italiques gras seront supprimés de l'article 10a

(2) Les termes en italiques gras seront rajoutés à l'article 10a

Sont présents 16 groupes sur 32, le quorum est atteint.

Le vote s'établit ainsi : 0 Contre

1 Abstention

15 Pour

Selon l'article 18 e de nos statuts, les deux tiers des membres collectifs présents ont approuvés les modifications de l'article 10a de nos statuts.

Clôture de l'AGE à 14 h 30

Reprise de l'Assemblée Générale Ordinaire selon l'ordre du jour :

Approbation à l'unanimité du compte rendu de l'A.G de Brioude

Rapports d'activités des commissions

I. Pôle Administration

1. **Secrétariat** (présenté par Yvonne Changea)

Depuis notre dernière Assemblée Générale à Brioude, le secrétariat a préparé et envoyé les convocations pour les deux conseils d'administration ; rédigé les comptes rendus qui sont envoyés aux membres du C.A et au webmaster pour la mise en ligne sur le site de la Fédération.

Cette année la commission danse a sollicité la secrétaire pour les courriers concernant le stage de maître de danses ainsi que le suivi des inscriptions.

Et vient le temps de l'Assemblée Générale qu'il faut préparer et comme pour les conseils d'administration envoyer les convocations à tous les groupes. C'est Roger Marandola qui a réalisé le fascicule, et nous l'en remercions vivement.

Suite à la démission du groupe Folklorique «Le Velay », «Les veilhadors limousins », «los cadets Estognols » et la mise en sommeil des « Vielleux et cornemuseux du bourbonnais et alentours » et de « l'Auvernha dansaire », il reste 32 groupes à la Fédération.

2. **Récompenses** (présenté par Yvonne Changea)

Envoi du courrier de demande le 15 septembre avec date limite le 27 septembre 2017 afin de préparer vos commandes pour vous les remettre lors de l'Assemblée Générale, cela dans le but de réduire les frais d'envoi.

Au 30 septembre ce sont 10 groupes qui ont fait une demande.

Le total qui est de 50 insignes commandés se réparti ainsi :

2 insignes de Bronze

10 insignes d'Argent

18 insignes d'Or

8 insignes de Vermeil

2 médailles des ATP

Lors du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2017 il a été voté une augmentation du prix de vente des insignes aux groupes de 1 €. Les insignes Bronze, Argent, Or passent à 5 € au lieu de 4 € ; l'insigne vermeil à 9 €, et la Médailles des ATP à 13 €.

3. **Juridique et assurances** (présenté par Michel Laurent)

Infos juridiques :

- Le décret concernant la suppression de la réserve parlementaire a été promulgué. A partir de 2018 votre député ne pourra plus vous accorder de subvention. Pour les dossiers en cours les aides accordées seront versées.
- Le décret du 06/05/2017 confirme la suppression de la tenue d'un registre spécial ; obligation datant de 1901.
- La loi du 06/02/2017 permet de simplifier les modalités de changement de banque seulement pour les particuliers. Les associations devront encore procéder comme par le passé.

- La revue bimestrielle «Association mode d'emploi» à laquelle est abonnée la Fédération diffuse une majorité d'infos concernant davantage les associations employant des salariés mais quelques sujets sont susceptibles de concerner nos groupes.
- Dans le N° 191 (août/sept 2017) il est précisé que notre interlocuteur unique pour toute formalité déclarative est le préfet ; souvent la préfecture délègue cette prérogative à la sous-préfecture.
- Dans l'écho de la Fédération le service juridique fait paraître de nombreux articles pouvant répondre à vos questions donc il est utile de les conserver et de les consulter.

Assurances :

- La cotisation pour les instruments de musique est passée depuis le 1^{er} janvier à 15,59 € (en 2016 elle était de 15 €). Ce montant est susceptible d'évoluer annuellement.
- Rappel : toute déclaration de sinistre à la MACIF doit être communiquée au responsable assurances de notre Fédération ; se reporter au chapitre 30 du classeur du dirigeant pour la marche à suivre.
- Depuis notre AG 2016 à Brioude 6 sinistres ont été déclarés : 1 véhicule – 1 corporel – 4 instruments.
- Pour toutes questions ou infos n'hésitez pas à contacter Michel LAURENT par téléphone au 04 66 31 13 57 ou par email mami3@wanadoo.fr

4. Trésorerie et Budget (Rédigé par Carole Couppat et lu par Huguette Varin)

1) Le résultat de l'année :

Nous constatons cette année un déficit encore plus important que l'année dernière. Il s'établit à 4741 euros. En effet, nos activités ont été entièrement autofinancées sur nos fonds propres en l'absence d'aides de collectivités, absence qui est amenée probablement à persister. Notre trésorerie à la clôture des comptes s'est donc dégradée et s'établit à 12 431 euros compte tenu des décalages de paiements d'un exercice à l'autre comme vous le voyez dans le bilan et va continuer à baisser.

Les principaux éléments de l'exercice 2016/2017 :

L'écho de la fédération :

Le déficit de la parution de l'Echo de la Fédération est de 981 euros contre 1 168 euros l'année précédente. La situation s'est donc légèrement améliorée suite à l'assemblée générale précédente.

Stages /Rassemblement des jeunes 2017 :

- ✓ La rencontre pour jeunes programmée au budget a eu lieu à Sancerre fin avril 2017 et a donné lieu à une décision de participation de 1 500 euros au bénéfice du groupe organisateur qui a été versée à la réception du bilan financier.
- ✓ Un stage de coiffes a été organisé en octobre 2016 dont le bilan financier est quasiment à l'équilibre
- ✓ Un stade de maitres de danses a été organisé début avril à Clermont Ferrand et s'est soldé au plan financier par un déficit de 1278 euros. En effet, le Conseil d'administration avait décidé de prendre en charge l'intégralité des frais pédagogiques et déplacement de la formatrice. Cependant, c'est un choix financier que nous ne pourrions sans doute pas reproduire.

✚ Les frais de Conseils, d'assemblées et frais généraux de la Fédération :

Les frais de Conseil et d'assemblée sont en hausse sensible, notamment compte tenu de l'éloignement et des distances à parcourir.

✚ Autres éléments significatifs :

Les contributions des groupes au budget fédéral sont en baisse comme le nombre de membres (double effet de la baisse du nombre de personnes dans vos groupes et de la démission ou mise en sommeil de groupes.

Les subventions des collectivités sont constituées exclusivement par la mise à disposition à titre gracieux par la ville de Clermont-Ferrand d'un local pour une valeur locative estimée à 2 223 euros.

Les produits divers sont constitués des abandons de frais de déplacements de dirigeants au profit d'un crédit d'impôt sur le revenu pour dons ainsi que les intérêts non significatifs du livret A.

2) Le budget 2017/2018 :

Dans ce contexte, il est impossible de vous présenter un budget à l'équilibre.

Nous prévoyons de contenir le déficit à - 2 978 euros en maintenant notre participation au « festijeunes » et en prenant l'hypothèse que si des stages sont organisés, ils devront être quasiment autofinancés ou en sollicitant des aides publiques ?????

Je vous laisse débattre de ce sujet qui passionnent les discussions mais qui n'aboutissent que rarement sur des solutions constructives sans se retrancher systématiquement sur l'assistantat publique. Pour ma part, je vous avoue ma lassitude.

Vous trouverez le détail chiffré de celui-ci dans le document qui vous a été remis.

Voici ce qui a été prévu au budget :

- Stages ???
- Stage Maitres de danses
- Rassemblement jeunes
- Visites de groupes
- 3 nouvelles éditions de l'écho de la fédération

Les commissaires aux comptes ont donné quitus à notre trésorière.

Le budget a été voté à l'unanimité.

II. Pôle Musique et danse (présenté par Huguette Varin)

Visite des groupes :

Une seule visite cette année, La Sabotée Cussetoise, le groupe folklorique « Le Velay » ayant démissionné en début d'année.

Huguette s'est rendue à Cusset le 21 juillet pour le visiter. Tout s'est bien passé. Un compte rendu a été envoyé au groupe.

Prochains groupe à visiter : La Bourrée du Pavin par Monique et Pierre

Le Brusse de Brioude par Huguette et Michel

Le répertoire des référents mis en place n'étant jamais utilisé, le Conseil d'Administration a décidé de le supprimer. Pour toutes questions au sein des groupes vous contactez directement la personne concernée.

Stage maîtres de danses (présenté par Marie Proust)

Il s'est déroulé le 2 avril à Clermont Ferrand au siège de la Fédération avec la collaboration de Monique Pelletier et Pierre Cruz des Enfants de l'Auvergne.

Notre intervenante Marie-Hélène Le Conan, est très investie au sein de la confédération bretonne Kendal'ch, où elle a participé à la mise en place d'un monitorat de danse.

Lors de cette rencontre, les groupes ont pu exprimer les problématiques qu'ils rencontraient et ont pu échanger entre eux avec des conseils et des éclairages de Marie-Hélène.

Les conseils donnés sont plus des clés à adapter à notre folklore il en ressort que des objectifs sont nécessaires pour la motivation du groupe et qu'ils doivent être atteints pour la cohésion et l'élan des adhérents. Les répétitions doivent être organisées que l'on soit adulte ou enfant.

La mise en place d'un monitorat de danse au sein de leur confédération apporte une reconnaissance aux membres des groupes investis dans l'apprentissage des danses.

La Présidente et le pôle musique et danses vous remercient pour votre participation à cette journée riche en échanges qui nous l'espérons vous aura aidé à trouver des éléments de réponses.

A la fin de la lecture de ce compte rendu quelques membres des groupes présents à ce stage font part de leur déception. Il n'a pas répondu à leurs attentes et leurs problématiques, d'autres auraient aimé une journée plus dynamique avec un peu de danses. Cependant les groupes ayant des enfants ont trouvé des réponses à leurs problématiques. Suggestion émise par d'autres la revalorisation de notre folklore.

En prévision un stage de musique Marie prépare un courrier.

Festi'Jeunes préparé par Aurélie Fournier, lu par Aurélie Ugonnet

Cinq groupes d'enfants de 3 à 18 ans étaient présents à Sancerre les 29 et 30 avril 2017.

Organisé cette année par la Sabotée Sancerroise, ce fut la joie pour les enfants, les musiciens et les accompagnants de se retrouver. Lors de cette rencontre annuelle, l'envie de montrer le patrimoine et la culture de sa région est toujours au rendez-vous.

Samedi après-midi animations des places de Sancerre, sous un ciel magnifique et un public conquis par la prestation donnée par les 5 groupes.

La soirée festive s'est terminée par un partage musical entre les ménestriers des groupes respectifs.

Dimanche matin jeu de piste au cœur des vignobles, et l'après-midi le gala de clôture, à Menetou-Râtel, avec comme thème « la ronde des saisons » s'est déroulé dans une salle comble.

Le festival 2018 aura lieu en Aveyron et sera organisé par « lous Oyolos » de Laguiole les 2 et 3 juin.

Nous lançons un appel aux groupes d'accueillir cette manifestation, même s'ils n'ont pas d'enfants, pour leur permettre de découvrir d'autres régions.

III. Pôle Communication (préparé par Monique Pelletier et lu par Huguette)

Merci à chacun pour le travail fourni au sein de notre Fédération par ces trois commissions.

Un rapport d'activité sera commenté par chacune d'entre elles.

➤ **Les relations publiques** (Huguette Varin et Monique Pelletier)

Monique Pelletier et Pierre Cruz se sont rendus le 11 mars à Vichy pour des remises d'insignes de fidélité et de médailles à quelques membres du groupe de Vichy et ses sources à la mairie de Vichy. La soirée fut conviviale et émouvante en souvenir de notre ami Alain trop tôt disparu.

Pour la subvention « Jeunesse et sports » concernant le stage de maître de danses qui s'est déroulé le 2 avril à Clermont-Ferrand, nous n'avons pas pu joindre d'interlocuteurs, cet organisme étant en pleine restructuration. Il semblerait qu'à l'avenir cela devienne de plus en plus complexe, pour obtenir une petite subvention, compte tenu que les associations traditionnelles n'entrent pas dans les « subventions dites prioritaires », mais aussi du fait que l'enveloppe budgétaire soit de plus en plus restreinte en raison de la conjoncture actuelle. Monique a tenté à plusieurs reprises d'obtenir un fonctionnaire chargé de ce service, hélas sans succès, la refonte des services n'étant pas encore mis en place.

➤ **La Revue Fédérale** par Angélique Clément

Pour ces trois nouvelles revues les éditos ont été rédigés :

En février par Angélique Clément - En juin par Clémence Ugonnet - En octobre par Huguette Varin

Les groupes passés au microscope :

En février La bourrée d'Aurillac - En juin La bourrée du carladès - En octobre la chaînée castelloise.

Merci aux groupes pour leurs envois de mails avec leurs textes et leurs photos.

Petit rappel pensez bien à vérifier vos coordonnées sur le site de la fédération, car lorsqu'il faut contacter les groupes c'est là qu'on va chercher les informations et si elles ne sont pas à jour, c'est une perte de temps et du retard pour la sortie de la revue.

Une quinzaine de groupe a participé à l'élaboration des revues dont deux de 20 pages et une de 16 pages.

Pour 2018 :

N° de revue	Edito	Groupe au microscope
85	Michel Laurent	Les danseurs de Jean do Boueix
86	Marie Proust	La Sabotée Cussetoise
87	Gisèle Durand	La bourrée de Vergheas

Vos articles sont à envoyer, à : angeliqueclement@sfr.fr, textes et photos séparés avant le 10 du mois de la date de sortie de la revue.

➤ **Le Site Internet** sous la responsabilité de Pierre Cruz

La consultation du site est en légère augmentation d'où la nécessité, pour les groupes, de le tenir bien à jour. Encore quelques fiches incomplètes. (Il manque parfois la fiche technique, la photo et le nom du président).

Merci d'informer Pierre en lui communiquant toutes les modifications de vos coordonnées afin de mettre à jour le site de la fédération à l'adresse mail suivant : pierre.cruz@gmx.fr

IV. Pôle Patrimoine (par Marie-Noëlle Hérier) :

Nos groupes jouent le rôle d'un conservatoire vivant des savoir-faire et savoir-être liés à nos diverses traditions. L'accès à ce patrimoine s'accompagne d'un devoir de transmission où se mélangent rigueur et inventivité. Marie-Noëlle est toujours très motivée pour partager ses connaissances, mais aussi en quête de vos avis pour confronter ses sources et s'enrichir de vos compétences, afin de vous permettre d'être au plus près de la véracité de vos costumes. Si vous avez des coiffes à restaurer elle est à votre disposition pour vous conseiller, vous montrer la méthode pour sauver ce patrimoine exceptionnel. Elle attend de vous des réactions sur les articles qu'elle fait paraître dans l'écho de la fédération.

Son objectif est de mener à bien le recueil concernant les costumes du Bourbonnais avec l'aide des groupes de cette région.

Beaucoup d'autres domaines concernent le patrimoine culturel de nos terroirs. A vous aussi de proposer pour le transmettre, le rendre vivant, éveiller la curiosité.

Questions diverses :

- Le dernier W.E de juillet, lors d'une manifestation folklorique un groupe a constaté la disparition de sa bannière. Après recherches il s'est rendu compte qu'il n'était pas seul à être dans la même situation donc c'est très certainement un vol mais il n'y a pas eu dépôt de plainte. L'assurance pourrait-elle prendre en charge la commande d'une nouvelle bannière ? Michel va se renseigner auprès de la MACIF.
- Le folklore jusqu'à quelle date pour nos groupes ? Dans nos statuts pas de date de préciser mais cela ouvre un large débat sur lequel il faudra se pencher pour apporter des réponses précises.
- Les frais de déplacement pour nos sorties sont un frein, quelle solution trouver ? La négociation c'est très difficile, peut-être envisager que dans un rayon les groupes du secteur fassent appel au même autocariste.

Patrick PASCAL et Roger MARANDOLA sont nommés Présidents d'honneur à l'issue de cette Assemblée Générale.

Marie Proust est chargée de remettre le cadeau au groupe des Tréteaux du Pont Vieux en remerciement de l'organisation de cette Assemblée Générale.

Le trophée est remis, par la Présidente, à la Sabotée Cussetoise de Cusset (03) qui prend en charge l'organisation de la prochaine l'Assemblée Générale qui aura lieu les 21 et 22 octobre 2018.